

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA PARIS-EST_2022-1074745_Mcf_HCA_CAT 1

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maîtres de conférences / Histoire et cultures architecturales / Catégorie 1

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région	Ile-de-France
Département	Seine-et-Marne
Adresse	12 avenue Blaise Pascal, Champs-sur-Marne, 77447, Marne-la-Vallée cedex 02

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

1 500 caractères au maximum, espaces compris

L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ». Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

- « Architecture & expérience », dirigée par Éric Lapierre ;
- « Éléments. Structure et architecture », dirigée par Léonard Lassagne et Jean-Marc Weill
- « Fragments », dirigée par Ido Avissar ;
- « Transformation », dirigée par Paul Landauer.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par

3 000 caractères au maximum, espaces compris

L'École dispose d'une unité de recherche, l'Observatoire de la condition suburbaine, rattachée à l'UMR AUSser. Elle est désormais une composante de recherche à part entière de l'Université Gustave Eiffel. Son champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels. L'École a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les quatre filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.

L'école est également membre du réseau scientifique et pédagogique Espace Rural Projet Spatial (ERPS) ; et fondatrice de la chaire partenariale « Le littoral comme territoire de projets ».

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)**3 000 caractères au maximum, espaces compris****Histoire et théorie en licence, cours magistraux et travaux dirigés (120 heures) :**

L'enseignant(e) recruté(e) participera au champ Histoire et théorie et prendra en charge plusieurs cours magistraux et TD, avec l'ambition de renouveler la conception de l'enseignement de l'histoire notamment à partir des préoccupations environnementales. Dans cette perspective, elle/il pourra aussi contribuer au champ Territoire. Elle/Il pourra par exemple assurer les enseignements suivants :

Un CM d'histoire et de théorie de l'architecture du XIII^e au XVI^e siècle de deuxième année de licence.

Un CM histoire de l'urbanisme du XIX^e à aujourd'hui de deuxième année de licence.

Un TD, et éventuellement la coordination de l'analyse architecturale de deuxième année de licence.

Pédagogie de la recherche en licence et master (140h) :

La personne recrutée sera en charge développer le parcours recherche de l'établissement, actuellement en cours de réflexion, sur la base des enseignements suivants :

Mémoire de licence/rapport d'étude : coordination + suivi d'un groupe.

Cours d'initiation à la recherche M1.

COO Atelier de recherche/initiation à la recherche M1/M2.

Filière de Master ou Post-diplôme (60h) :

La personne recrutée sera amenée à contribuer aux enseignements théoriques et/ou aux séminaires d'une filière de master et/ou d'un enseignement de troisième cycle (PoCa ou DSA Architecte-Urbaniste).

Participation à la recherche :

La personne recrutée est fortement attendue sur le champ de la recherche : elle/il devra contribuer aux projets collectifs de recherche (type Chaire partenariale, réseau Espace Rural Projet Spatial, UMR AUSser par exemple), participer aux activités éditoriales de l'établissement (revue *Marnes*, politique éditoriale de l'école, etc.).

Elle/il devra présenter un projet de recherche (collectif ou individuel) inscrit dans les axes de l'OCS AUSser. De plus, une implication sérieuse est attendue dans l'encadrement et le développement institutionnels de la recherche dans l'école, le réseau Université Gustave Eiffel, l'UMR et au-delà.

Ces activités pourront faire l'objet d'une décharge recherche.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105

du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

La politique d'embauche de l'ENSA Paris-Est vise à améliorer la représentation des femmes au sein de ses effectifs conformément aux objectifs du plan d'égalité professionnelle hommes/femmes de l'établissement.

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant(e) recruté(e) devra témoigner d'une expérience dans l'enseignement de cours magistraux et de TD en histoire et culture de l'architecture et de l'urbanisme, ainsi que de l'ambition et des moyens de réenvisager ces enseignements au prisme des grandes préoccupations environnementales contemporaines. Il ou elle devra également faire état d'une activité de recherche substantielle dans ces domaines, ainsi que de compétences dans les activités d'édition, d'animation et d'organisation de la recherche en architecture.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Les activités de recherche s'effectueront au sein de l'Observatoire de la condition suburbaine (UMR AUSser 3329). Une participation aux actions collectives, par exemple de la Chaire partenariale « Le Littoral comme territoire de projets », ou du réseau Espace Rural Projet Spatial (ERPS) serait appréciée. Des propositions d'autres projets de recherche dans le cadre de l'OCS AUSser sont également attendues.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Le ou la candidate devra être titulaire d'un doctorat en architecture ou histoire de l'architecture, faire état de publications reconnues dans le milieu académique (et au-delà).

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Est (*à compléter par l'ENSA*).

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>

Personne à contacter

nadine.decuyper@paris-est.archi.fr

Autre personne à contacter

inbal.bismuthhaddad@paris-est.archi.fr